

**Séance publique du 23 février 2004**

**Délibération n° 2004-1723**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Remboursement anticipé et refinancement d'emprunts à taux fixe élevé**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon contracte régulièrement, pour financer ses équipements, des emprunts à long terme à taux fixe, quand les niveaux de taux sont intéressants au moment de la conclusion du contrat.

Les banques proposent actuellement des conditions financières plus attractives, tant à taux fixe qu'à taux révisable.

Or, la Communauté urbaine cherche en permanence à limiter la charge financière de sa dette et à rembourser par anticipation les prêts aux conditions élevées par rapport au marché actuel pour les refinancer selon ses besoins.

Les emprunts portés par le budget principal et les budgets annexes des eaux et de l'assainissement, sont définis dans le tableau ci-après :

Budget	Prêteur	Contrat	Capital restant dû après échéance (en €)	Date d'échéance annuelle	Taux d'intérêt	Durée résiduelle	Indemnités (en €)
budget principal	Caisse des dépôts et consignations	458 541 dossier 1322	2 157 797,98	1er mai 2004	5,50 %	7 ans	91 143,34
		17 001070 05W (0638147) dossier 1289	3 740 457,89	25 mars 2004	6,70 %	4 ans	275 842,94
sous-total			5 898 255,87				366 986,28
budget annexe des eaux	Caisse des dépôts et consignations	17 001070 05W (0638147) dossier 8349	20 440 276,50	25 mars 2004	6,70 %	4 ans	1 507 383,88
budget annexe de l'assainissement	Caisse des dépôts et consignations	17 001070 05W (0638147) dossier 5748	5 303 137,83	25 mars 2004	6,70 %	4 ans	391 083,97
total			31 641 670,20				2 265 454,13

Les remboursements anticipés sont soumis au versement d'indemnités au prêteur estimées à un montant total de 2 265 454,13 € à régler à la date du remboursement anticipé.

Le remboursement anticipé pourra intervenir à la date d'échéance 2004.

Le refinancement des prêts pourra se faire auprès d'autres prêteurs, sur la base de la durée résiduelle moyenne. Le financement des indemnités de remboursement anticipé sera assuré par emprunt.

Les écritures comptables qui enregistreront le remboursement anticipé, le paiement de l'indemnité au prêteur initial et le financement du capital restant dû augmenté de l'indemnité de remboursement anticipé, seront les suivants :

#### Remboursement anticipé du capital - Dépense

Libellé	Compte	Fonction	Montant (en €)
budget principal	166 000	01	5 898 255,87
budget annexe des eaux	166 000	111	20 440 276,50
budget annexe de l'assainissement	166 000	222	5 303 137,83

#### Paiement de l'indemnité de remboursement anticipé - Dépense

Libellé	Compte	Fonction	Montant (en €)
budget principal	668 000	01	366 986,28
budget annexe des eaux	668 000	111	1 507 383,88
budget annexe de l'assainissement	668 000	222	391 083,97

#### Refinancement du capital et de l'indemnité - Recette

Libellé	Compte	Fonction	Montant (en €)
budget principal	166 000	01	6 265 242,15
budget annexe des eaux	166 000	111	21 947 660,38
budget annexe de l'assainissement	166 000	222	5 694 221,80

Les indemnités refinancées feront l'objet d'écritures d'ordre budgétaire pour constater l'étalement de leur charge sur la durée des emprunts de refinancement.

Le gain total réalisé en charge budgétaire, après refinancement du capital restant dû et financement de l'indemnité, est estimé à 172 500 € sur la durée résiduelle des prêts.

Cette opération contribuerait donc à la réduction de la charge financière de la dette ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

**DELIBERE**

**Autorise** monsieur le président à :

a) - rembourser par anticipation le capital restant dû des prêts, soit un montant total de 31 641 670,20 € à l'échéance 2004, aux comptes 166 000 de chacun des budgets,

b) - verser au prêteur les indemnités correspondantes d'un montant total de 2 265 454,13 € inscrites aux comptes suivants :

- . budget principal : 366 986,28 € - compte 668 000,
- . budget annexe des eaux : 1 507 383,88 € - compte 668 000,
- . budget annexe de l'assainissement : 391 083,97 € - compte 668 000,

c) - souscrire en tant que de besoin les prêts nouveaux destinés à couvrir le capital remboursé ainsi que l'indemnité, et les inscrire au compte 166 000 de chacun des budgets concernés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,